



Golf écologique de L'Île-des-Sœurs



Contexte :

- **2 août 2004** l'arrondissement de Verdun publiait un appel de propositions pour aménager et gérer un terrain de golf écologique dans le quartier de L'Île-des-Sœurs;
- **17 janvier 2005** le conseil d'arrondissement adopte la résolution CA05 21002 acceptant un accord de principe avec Island Golf Group Inc. permettant ainsi de débiter les négociations avec le promoteur pour conclure un contrat d'emphytéose;
- **6 juin 2006** le conseil d'arrondissement accepte la proposition de la compagnie Island Golf Group Inc. déposée dans le cadre de l'appel de propositions pour la construction et l'exploitation du terrain de golf écologique et public du quartier de l'île-des-sœurs et approuver l'entente, le contrat d'emphytéose et le contrat de service entre la Ville de Montréal et Island Golf Group Inc. concernant la construction et l'exploitation du terrain de **golf écologique et public** du quartier de L'Île-des-Sœurs dans l'arrondissement de Verdun. (Résolution CA 06 210269)



Contexte :

• **9 juin 2006** une entente est signée entre la Ville de Montréal et Island Golf Group. L'entente inclut les engagements d'Island Golf Group Inc. et de la Ville, les clause de défaut et les exigences. Ainsi, par cette entente Island Golf Group Inc. S'engage :

- à signer le contrat d'emphytéose avant le 31 mars 2007;
- à construire et exploiter un terrain de golf écologique;
- à utiliser un plan de transport et de gestion du matériel de remblayage;
- à assumer seul les coûts découlant des travaux nécessaires à la fourniture en eau, égouts et électricité pour le chalet de golf;
- à installer et utiliser une station de lavage pour les camions;
- à présenter, d'ici le 1^{er} septembre 2006, une demande de PIIA;
- à obtenir et maintenir une accréditation écologique de la société "Audubon Corporative Sanctuary System";
- à octroyer une priorité aux citoyens de l'arrondissement de Verdun.

• **30 avril 2007** contrat d'emphytéose signé par la Ville de Montréal et Island Golf Group Inc.



Principaux termes de l'entente et du contrat d'emphytéose :

- Obtention de tous les permis nécessaires et à se conformer à toutes les normes applicables;
- Partage de façon équitable les coûts des travaux en lien avec la fourniture en eau du terrain de golf;
- Conclure une entente relative à certains travaux municipaux;
- Respect de l'exigence d'accréditation écologique Audubon Corporative Sanctuary System;
- Mise en place d'une politique de réservation de départs donnant une priorité aux citoyens de l'arrondissement de Verdun;
- Exploiter un golf écologique et public.



Étapes importantes du projet :

- **22 mai 2008** demande de permis pour la construction d'un pavillon de service fermé, construction d'un champ de pratiques et structure de deux étages avec couverture pour champ de pratiques et terrain de golf (**Non complété**);
- **7 juillet 2008** octroi d'un certificat d'occupation pour Trinité golf, spa et sanctuaire;
- **11 septembre 2012** demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée afin de permettre l'éclairage du champ de pratiques du golf (Résolution CA12 210376);
- **19 octobre 2015** nouvelle demande de permis pour la construction d'un bâtiment sur le site.



Étapes importantes du projet :

- **7 juin 2016** adoption en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de modifier la résolution CA12 210201 et permettant la construction d'un bâtiment principal;
- **21 juillet 2016** approbation du permis pour la construction du chalet;
- **29 avril 2016** demande de PPCMOI pour autoriser l'usage bar dans le chalet autorisé le 6 mars 2018 (Résolution CA18 210047).



Certains faits :

- **1^{er} février 2018** – Demande de modification du CA au Ministère par le golf;
- **17 août 2018** – Demande d'accès à l'information par la DAUSE au ministère de l'Environnement;
- **2 novembre 2018** – Réponse à la demande d'accès à l'information avec un document presque entièrement caviardé – Seule information : il y a une demande de modification du CA;
- **10 décembre 2018** – Avis de défaut par la DAUSE envoyé par huissier;
- **18 décembre 2018** – Demande d'accompagnement juridique;
- **21 février 2019** – Réception de l'autorisation ministérielle pour la modification du certificat d'autorisation du ministère;
- **21 mars 2019** – Confirmation du ministère de l'environnement que nous n'avons pas à être informé sur les modifications du CA demandées par le golf – Dans le nouveau CA du ministère, l'exigence d'utilisation d'eau brute pour l'arrosage est retirée.



Avis et constats d'infractions :

- **20 juillet 2010** – Occupation du domaine public sans permis;
- **29 décembre 2010** – Avis de défaut transmise par le Service des affaires juridiques au représentants du golf;
- **15 novembre 2017** – Coupe de 29 arbres sans permis – Montant de l'amende fixée par le procureur;
- **1^{er} août 2018** – Utilisation de l'eau potable pour l'arrosage hors des heures et journées autorisées par le règlement;
- **26 septembre 2018** – Travaux sans permis – Bâtiment temporaire;
- **26 septembre 2018** – Réfection du stationnement;
- **26 septembre 2018** – Réservoir de combustible en cour avant;
- **17 avril 2019** – Éclairage causant une nuisance.



MERCI!